La veille municipale

mercredi 17 décembre 2008 volume 11, numéro 51 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 51 du 17 décembre 2008

> Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 51A du 17 décembre 2008

> Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 50 du 13 décembre 2008

Gaudet Éditeur Itée 5278, rue Nantel Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

Lois municipales modifiées

Code de la sécurité routière, L.R.Q., c. **C-24.2**, a. 519.15.3.

Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, L.Q. 2007, c. 40, a. 66.

Code des professions, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 182.1, 182.2, 187.10.1-187.10.4.

Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique, L.Q. 2007, c. 42, aa. 1-3.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants, [R.R.Q., c. A-4.1, r. 2.1], aa. 1, 2.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1045.

Arrêté ministériel concernant les véhicules lourds dont le limiteur de vitesse doit être activé et réglé à une vitesse maximale de 105 km/h, [R.R.Q., c. C-24.2, A.M. 2008-12 du 15-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6453A], nouveau.

Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 0.1.7], titre, aa. 1, 2, 4. Règlement modifiant le Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis conformément aux articles 209.1 et 209.2 du Code de la sécurité routière, D. 1144-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6446A, aa. 1-4.

Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, [R.R.Q., c. C-25, r. 1.2], ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants, D. 1135-2008 du 10-12-08, (2008) 140 G.O. 2, 6435A, a. 1.

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12].

Fin d'effet d'une partie de l'annexe V.

Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, A.M. 2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2102], aa. 2-8, 10, 14, 15-22, 25.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1039.

Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel, [R.R.Q., c. Q-2, r. 1.01], a. 12.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1047

Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 18.1.3], a. 3.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1048.

Règlement sur le tarif permettant de déterminer les coûts d'échantillonnage, d'analyse, d'inspection ou d'enquête faisant partie des frais d'une poursuite civile ou pénale intentée pour l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, [R.R.Q., c. Q-2, r. 23.2], aa. 3, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1046.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 51 du 17 décembre 2008

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Fixation de tarifs et conditions auxquels l'électricité est distribuée par Hydro-Québec à Alcoa Ltée, Pechiney Reynolds Québec inc., Alcoa Wolinbec Company, Aluminerie de Bécancour inc., Alcoa – Aluminerie de Deschambault S.E.C..

D. 1122-2008 du 25-11-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 6451.

Centre de santé et de services sociaux des Basques.

D. 1124-2008 du 25-11-08, (2008) 140 *G.O.* 2, 6486.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 51A du 17 décembre 2008

Rien à signaler dans ce fascicule.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 50 du 13 décembre 2008

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION (Nouveau délai pour permettre d'adopter un document visé).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1039.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE (Nouveau délai pour permettre

d'adopter un document visé).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1039.

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS

RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT (*Prolongation de l'entente intermunicipale*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 1062.